

POUR TOUTE CONSUMMATION DE PRODUITS PSYCHOTROPES :

1. Évite les **mélanges** (y compris avec l'alcool ou les médicaments), d'autant plus s'il s'agit d'une première prise.
2. Pense à **boire régulièrement** de l'eau pour éviter le « coup de chaleur », (pas de trop grandes quantités d'un coup : moins d' 1/2 litre) et à te ménager des pauses.
3. La consommation de psychotropes est fortement **déconseillée en cas d'état dépressif**, d'anxiété ou de problèmes psy. Surtout pour les psychédéliques/ hallucinogènes.
4. Évite de t'isoler. **Fais-toi accompagner** d'une personne de confiance qui ne prend rien et préfère **un endroit sécurisé** et non stressant. C'est d'autant plus vrai pour les produits psychédéliques et si c'est la première fois. Lorsque tu sors avec un groupe d'amis: **veillez les uns sur les autres !**
5. Évite de prendre le volant ou d'entreprendre une activité à responsabilité sous l'effet de ces produits.
6. **Emporte toujours des préservatifs** avec toi. Toutes les drogues entraînent une baisse de vigilance qui peut être à l'origine de relations sexuelles non protégées et, parfois, non désirées.



RESEARCH CHEMICALS



PLUS D'INFOS :

Infor-Drogues : 02/227.52.52 ou
www.infordrogues.be

EN CAS DE MALAISE :

Contacte immédiatement les **urgences : 112**
(Décris l'état de la personne comme suit :
est-elle consciente ou non ? Respire-t-elle ou
non ? Son cœur bat-il ou non ? Ne laisse pas la
personne seule. Invite-la à se reposer dans un
endroit calme et aéré.)

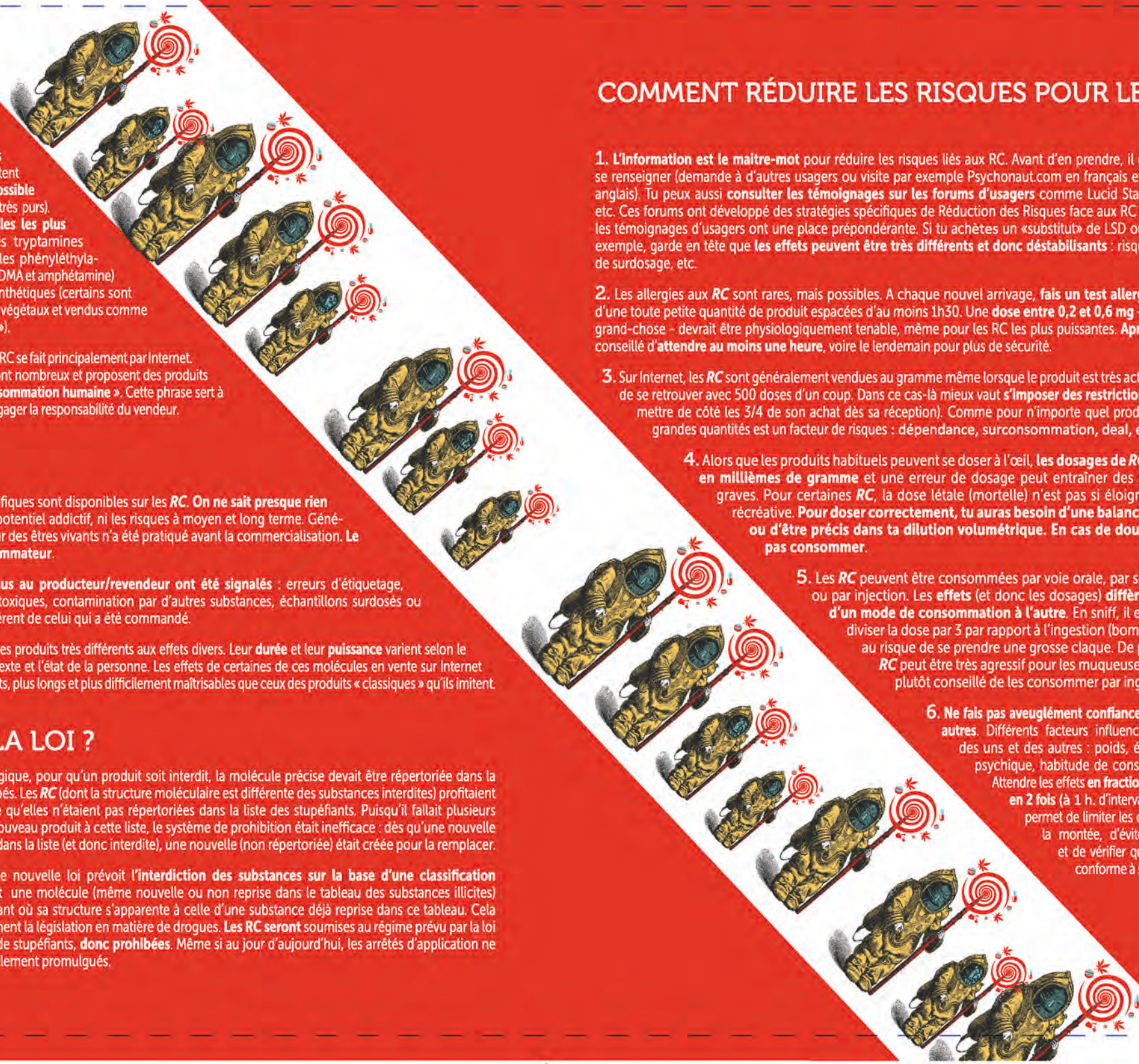
Ce flyer s'adresse aux usagers de drogues. Il ne vise ni à encourager, ni à décourager la consommation de drogues mais à donner une information pour un usage à moindres risques.



Ce flyer, largement inspiré d'un flyer édité par Techno +, a été réalisé par Modus Vivendi avec le soutien de la Wallonie, de la COCOF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



RC
(Research Chemicals),
NPS
(Nouveaux Produits
de Synthèse),
Legal Highs
(euphorisants légaux) sont des appellations qui désignent un nombre incalculable de produits synthétiques différents aux effets très variés : psychédéliques, stimulants, empathogènes, dissociatifs, etc.



Ces produits chimiques de recherche se présentent sous **toute forme possible** (pilule, poudre, cristaux très purs). Actuellement, **les familles les plus représentées** sont les tryptamines (classe des champis), les phényléthylamines (catégorie de la MDMA et amphetamine) et les cannabinoïdes synthétiques (certains sont vaporisés sur des débris végétaux et vendus comme « substitut de cannabis »).

L'approvisionnement en RC se fait principalement par Internet. Les vendeurs en ligne sont nombreux et proposent des produits « **non destinés à la consommation humaine** ». Cette phrase sert à contourner la loi et à dégager la responsabilité du vendeur.

EFFETS

Peu de données scientifiques sont disponibles sur les **RC**. On ne sait presque rien sur leur toxicité, leur potentiel addictif, ni les risques à moyen et long terme. Généralement, aucun test sur des êtres vivants n'a été pratiqué avant la commercialisation. Le **cobaye, c'est le consommateur**.

Certains problèmes dus au producteur/revendeur ont été signalés : erreurs d'étiquetage, présence d'impuretés toxiques, contamination par d'autres substances, échantillons surdosés ou envoi d'un produit différent de celui qui a été commandé.

Les « RC » regroupent des produits très différents aux effets divers. Leur **durée** et leur **puissance** varient selon le produit, la dose, le contexte et l'état de la personne. Les effets de certaines de ces molécules en vente sur Internet sont parfois plus puissants, plus longs et plus difficilement maîtrisables que ceux des produits « classiques » qu'ils imitent.

QUE DIT LA LOI ?

Jusqu'il y a peu en Belgique, pour qu'un produit soit interdit, la molécule précise devait être répertoriée dans la liste des produits prohibés. Les **RC** (dont la structure moléculaire est différente des substances interdites) profitaient du vide juridique parce qu'elles n'étaient pas répertoriées dans la liste des stupéfiants. Puisqu'il fallait plusieurs mois pour ajouter un nouveau produit à cette liste, le système de prohibition était inefficace : dès qu'une nouvelle molécule était classée dans la liste (et donc interdite), une nouvelle (non répertoriée) était créée pour la remplacer.

Depuis mars 2014, une nouvelle loi prévoit l'**interdiction des substances sur la base d'une classification générique**. Dorénavant une molécule (même nouvelle ou non reprise dans le tableau des substances illicites) sera interdite dès l'instant où sa structure s'apparente à celle d'une substance déjà reprise dans ce tableau. Cela change fondamentalement la législation en matière de drogues. **Les RC seront** soumises au régime prévu par la loi en vigueur en matière de stupéfiants, **donc prohibées**. Même si au jour d'aujourd'hui, les arrêtés d'application ne sont pas encore officiellement promulgués.

COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES POUR LES RC ?

1. L'information est le maître-mot pour réduire les risques liés aux RC. Avant d'en prendre, il est essentiel de se renseigner (demande à d'autres usagers ou visite par exemple Psychonaut.com en français et Erowid.org en anglais). Tu peux aussi **consulter les témoignages sur les forums d'usagers** comme Lucid State, Psychoactif, etc. Ces forums ont développé des stratégies spécifiques de Réduction des Risques face aux RC dans lesquelles les témoignages d'usagers ont une place prépondérante. Si tu achètes un « substitut » de LSD ou de MDMA par exemple, garde en tête que **les effets peuvent être très différents et donc déstabilisants** : risques de bad trip, de surdosage, etc.

2. Les allergies aux **RC** sont rares, mais possibles. A chaque nouvel arrivage, **fais un test allergique** : 2 prises d'une toute petite quantité de produit espacées d'au moins 1h30. Une **dose entre 0,2 et 0,6 mg** - autant dire pas grand-chose - devrait être physiologiquement tenable, même pour les RC les plus puissantes. **Après le test**, il est conseillé d'**attendre au moins une heure**, voire le lendemain pour plus de sécurité.

3. Sur Internet, les **RC** sont généralement vendues au gramme même lorsque le produit est très actif. Il est possible de se retrouver avec 500 doses d'un coup. Dans ce cas-là mieux vaut **s'imposer des restrictions** (par exemple mettre de côté les 3/4 de son achat dès sa réception). Comme pour n'importe quel produit, disposer de grandes quantités est un facteur de risques : dépendance, surconsommation, deal, etc.

4. Alors que les produits habituels peuvent se doser à l'œil, **les dosages de RC se comptent en milligrammes de gramme** et une erreur de dosage peut entraîner des conséquences graves. Pour certaines **RC**, la dose létale (mortelle) n'est pas si éloignée de la dose récréative. **Pour doser correctement, tu auras besoin d'une balance de précision ou d'être précis dans ta dilution volumétrique. En cas de doute, préfère ne pas consommer.**

5. Les **RC** peuvent être consommées par voie orale, par sniff, en fumant ou par injection. Les **effets** (et donc les dosages) **diffèrent fortement d'un mode de consommation à l'autre**. En sniff, il est impératif de diviser la dose par 3 par rapport à l'ingestion (bombe/parachute), au risque de se prendre une grosse claque. De plus, le sniff de **RC** peut être très agressif pour les muqueuses nasales. Il est plutôt conseillé de les consommer par ingestion.

6. Ne fais pas aveuglément confiance au dosage des autres. Différents facteurs influenceront les effets des uns et des autres : poids, état physique et psychique, habitude de consommation, etc. Attends les effets **en fractionnant le dosage en 2 fois** (à 1 h. d'intervalle par exemple) permet de limiter les effets négatifs de la montée, d'éviter le surdosage et de vérifier que le produit est conforme à ses attentes.